

RAPPORT N° 04/6-37
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES TERRAINS DE SPORTS

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

La majorité des terrains sportifs (Football, Boulodrome, plateau polyvalent...) de la Ville sont actuellement éclairés (plus de deux mille ampoules).

La diversité des équipements d'éclairage, la multiplicité des systèmes de commande et de protection des personnes, mais aussi l'accessibilité de ces sites au public exigent une réactivité immédiate des services pour solutionner régulièrement les dysfonctionnements rencontrés.

Afin d'assurer efficacement et rapidement la maintenance des installations en appui des interventions réalisées par les services municipaux, la commune a choisi de recourir depuis plusieurs années déjà à la procédure du marché à bons de commande.

Le marché sera conclu pour l'année civile 2005, il sera reconductible annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 011 et Article 61522 du Budget 2005.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 03 novembre 2004 à classé les propositions comme suit :

- 1- BAGELEC
- 2- CENERGI DEVELOPPEMENT Océan Indien
- 3- SECAB

Je vous demande donc :

- 1- d'approuver l'opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques municipaux (Direction Electricité) ;

RAPPORT N° 04/6-37

2- d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- marché à bons de commande (Article 71 du Code des Marchés Publics),
- durée : année civile 2005, avec possibilité de reconduire le marché 3 fois.
- montant annuel du marché de :

56 000 € HT minimum
213 000 € HT maximum,

- crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 61522.

3- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres

4- de m'autoriser à signer le marché à bon de commande avec l'entreprise BAGELEC, retenue par la commission d'appel d'offres du 03 novembre 2004.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


René-Paul VICTORIA

.....

**DELIBERATION N° 04/6-37
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

OBJET

**TRAVAUX DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES TERRAINS DE SPORTS**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 03 novembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-37 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

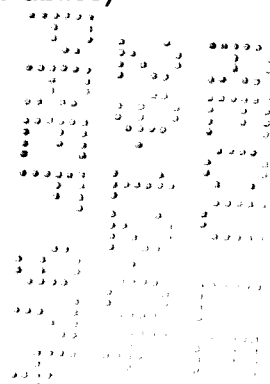
ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Article 33, 57 à 59 du code des marchés publics) ;
- marché à bons de commande (Article 71 du Code des Marchés Publics) dans la limite du montant annuel :

* minimum : **56 000 €**

* maximum : **213 000 €**



DELIBERATION N° 04/6-37

- Durée : année civile 2005, avec possibilité de reconduire le marché 3 fois.
- Crédits inscrits sous les Chapitre 011 et Article 61522 du budget 2005.

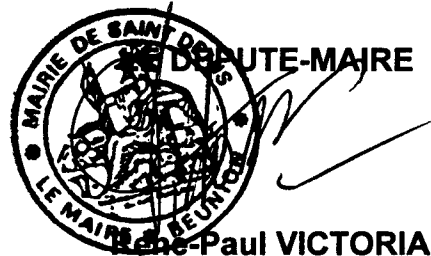
ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer le marché à bon de commande avec l'entreprise BAGELEC, retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 03 novembre 2004.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2004



.....



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES TERRAINS DE SPORTS

Date de la réunion de la Commission : 3 novembre 2004

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	X	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre		✓
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre		✓

Membres à voix consultative :

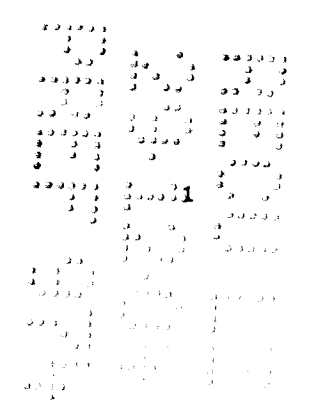
NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. PEREUX	DDCCRF		✓	
M. LANGEVIN	Recouveur Municipal		✓	

LE RAPPEL

4 entreprises ont déposé un pli dans les délais : BAGELEC - SECAB - CEGELEC - CENERGI;

Ayant la compétence et les moyens pour la bonne réalisation des travaux en cause et conformément à la proposition de la PRM, la CAO a admis tous les candidats à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des prix proposées par les soumissionnaires, la CAO a demandé une analyse des offres.



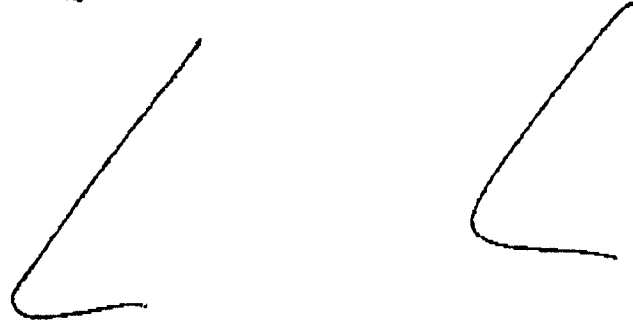
II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix
2. Valeur technique de l'offre

la CAO décide : de classer les offres économiquement les plus avantageuses :

1. BAGELEC
2. CENERGI
3. SERAB



SAINT-DENIS, LE 3 NOVEMBRE 2004
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

N. LAURET



JH POYNIN

J.C. PAYET



S. FUMA

D. FOURNEL



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF



RECEVEUR

